

Procès verbal de réunion du Conseil Municipal
Séance du 19 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf mai à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, le treize mai deux mil vingt-deux, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-11 et L 2122-8 du code des collectivités territoriales.

Etaient présents : Monsieur BICHARA Ibrahim, Monsieur BOIREAU Philippe, Monsieur CHAUVEAU Frédéric, Madame CUCHE Séverine, Monsieur MICHEL Fabien, Monsieur RENAUDIN Nicolas, Monsieur VIMENET Manuel, Madame ZANETTI Frédérique, Madame CHARRON Emilie, Monsieur BILLAUD Stéphane, Monsieur FORET Christophe.

Etaient absents : Monsieur LIEGE Edouard, Madame MARCELIUS Stéphanie, Madame D'INCAU Audrey, Monsieur RIVIERE Pierre.

Pouvoir : Monsieur LIEGE Edouard a donné pouvoir à Monsieur BILLAUD Stéphane, Madame MARCELIUS Stéphanie a donné pouvoir à M. BOIREAU Philippe, Madame D'INCAU Audrey a donné pouvoir à M. BICHARA Ibrahim.

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Madame ZANETTI Frédérique

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Madame ZANETTI Frédérique

Délibération 20220519_1 relative à la demande de subvention de l'association La Confluence
--

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'association La Confluence souhaite organiser un feu de Saint Jean, le budget prévisionnel de cette manifestation est élevée à 850€ et l'association sollicite une subvention de 250€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

Membres présents :11 Suffrages exprimés :14 Pour :10 Contre :0 Abstentions : 4

- Accepte de verser une subvention à l'association La Confluence d'un montant de 250€

Délibération 20220519_2 relative à la demande de subvention du Secours Catholique

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Secours Catholique a effectué une demande de subvention de fonctionnement. Celle-ci n'a précisé aucun montant mais la moyenne des subventions versées par les communes du territoire Vouglaisien en 2021 s'élève à 90€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

Membres présents :11 Suffrages exprimés : 14 Pour :13 Contre : 0 Abstentions : 1

-A décidé de verser une subvention au Secours Catholique d'un montant de 150€

Délibération 20220519_3 relative à l'autorisation pour établir des conventions d'occupation du domaine public pour les commerçants ambulants

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que 2 marchands ambulants occupent la place René le Cesve, Olive Pizza vient le mercredi soir et La Cabane à Pizza vient le vendredi soir. La Commune est susceptible de recevoir d'autres demandes d'occupation du domaine public. A cette fin, il y a lieu de mettre en place une redevance d'occupation du domaine public.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de voter une redevance d'occupation du domaine public à 15€ par mois, par emplacement et un forfait électricité de 10€ peut s'appliquer si le marchand ambulant vient à utiliser la prise de courant, payable trimestriellement à la trésorerie de Vouillé, applicable à l'ensemble des marchands ambulants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

Membres présents :11 Suffrages exprimés :14 Pour :14 Contre : 0 Abstentions : 0

- Accepte la proposition,
- Autorise le Maire à signer la convention à intervenir, et tous les actes y afférents

Délibération 20220519_4 relative à mise à disposition gratuite du hangar situé « Le Haut Barreau » au Comité de fêtes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que le comité de fêtes loue à la commune le hangar situé « le Haut Barreau » à hauteur de 120€ par an.

Cette association demande aujourd'hui la possibilité de disposer de ce hangar gratuitement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :



Membres présents :11 Suffrages exprimés :14 Pour :14 Contre : 0 Abstentions :0

- Accepte la mise à disposition gratuite du hangar situé « le Haut Barreau » au comité des fêtes.

Délibération 20220519_5 relative à l'installation d'une balustrade au Pressoir
--

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il serait préférable de procéder à l'installation d'une balustrade au pressoir afin de sécuriser les abords.

2 devis ont été reçus :

-  1 devis de la société SARL Ferronnerie d'ART GATINAISE d'un montant de 1420,00€ HT
-  1 devis de la société ECALE métallerie d'un montant de 1905,00€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

Membres présents :11 Suffrages exprimés :14 Pour :14 Contre : 0 Abstentions : 0



Accepte le devis de la société SARL Ferronnerie d'ART GATINAISE d'un montant de 1420,00€ HT

- Autorise le Maire à signer tous les documents y afférents

Délibération 20220519_6 relative aux travaux du chemin de Prieuré

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il serait préférable de procéder au renforcement du chemin du Prieuré. Le riverain propose de prendre à sa charge la mise en place des matériaux et l'apport de remblais avec transport et chargement.

2 devis ont été reçus :

-  1 devis de la société SARL Pitaud et fils d'un montant de 9550€ HT soit la somme de 4550€ HT à la charge de la commune et 5000€ HT à la charge du riverain.
-  1 devis de la société SARL BOUTIN terrassement d'un montant de 13200€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

Membres présents :11 Suffrages exprimés :14 Pour :14 Contre : 0 Abstentions : 0

Accepte le devis de la société SARL Pitaud et fils d'un montant de 9550€ HT soit la somme de 4550€ HT à la charge de la commune et 5000€ HT à la charge du riverain.

- Autorise le Maire à signer tous les documents y afférents

Délibération 20220519_7 relative à la convention pour la location et l'entretien d'une nouvelle photocopieuse pour la Mairie

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, le projet de remplacer la photocopieuse de la mairie. Monsieur le Maire a effectué le point avec le prestataire Xerox qui intervient déjà au sein de la mairie et de l'école et présente la proposition de remplacement de la photocopieuse de la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :
Membres présents :11 Suffrages exprimés :14 Pour :14 Contre : 0 Abstentions : 0

- Décide de valider la proposition de Xerox (remplacement de la photocopieuse de la mairie) et décide de renouveler la convention d'entretien avec Xerox pour une durée de 3 ans.
- Autorise le Maire à signer tous les documents y afférents

Délibération 20220519_8 relative à une demande de promotion interne du grade d'adjoint technique au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et à la création du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Vu le code des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Considérant le tableau d'avancement proposé par le Centre de Gestion de la Vienne en date du 12 mai 2022,
Considérant que l'avancement sera soumis à la CAP,

Lors du conseil municipal du 29 mars, le conseil municipal, manquant d'informations sur les activités de M. Bouchet n'a pas pu se prononcer. Celui-ci est donc venu se présenter aux conseillers municipaux lors du conseil extraordinaire du 25 avril 2022.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à raison de 35 heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :
Membres présents :11 Suffrages exprimés :14 Pour :14 Contre : 0 Abstentions : 0

- Accepte la demande de promotion au choix au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe pour M. Laurent BOUCHET et accepte la création du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} juin 2022.
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette création de poste.

Questions diverses :

- Prochaine date du conseil municipal : le jeudi 30 juin à 18h30.

La séance est levée à 20h40

Fait et délibéré le 19 mai 2022